

17 oct 2026 -08:57

Appartient à [Conseil des ministres du 16 octobre 2026](#)

Extension de l'application de la loi sur les produits gazeux aux alcools et aux esters

Sur proposition du ministre de l'Énergie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant extension de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

Le projet étend l'application de la loi susmentionnée aux alcools et aux esters pour favoriser le transport par canalisations de ces produits énergétiques plus durables appelés à remplacer les hydrocarbures d'origine fossile.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant extension au transport par canalisations d'alcools et d'esters de certaines dispositions de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Bihet, ministre de l'Énergie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Directeur de la Communication - Porte-
parole
sepanta.sehati@bihet.belgium.be